

AFFICHAGES OBLIGATOIRES EN RESIDENCES DE TOURISME

<p>1) PANONCEAU RESIDENCE DE TOURISME INDIQUANT LE CLASSEMENT</p>	<ul style="list-style-type: none"> - à l'extérieur de la Résidence <i>Arrêté du 4 juin 2010</i>
<p>2) PRIX</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Affichage d'un prix de base à la réception et à l'extérieur + prix de toutes les prestations annexes. <i>Arrêté du 18 décembre 2015</i>
<p>3) BAREME TAXE DE SEJOUR DE LA COMMUNE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - à demander à la Mairie Inutile en cas de taxe de séjour forfaitaire
<p>4) INTERDICTION DE FUMER DANS LES PARTIES COLLECTIVES</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Loi Evin + décret du 15/11/2006
<p>5) SECURITE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Si ERP voir <i>arrêté du 25 octobre 2011</i>. - Si non ERP voir <i>arrêté du 30 janvier 1978</i>.
<p>6) TELEPHONE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Barème affiché sur les cabines téléphoniques. <i>Décret du 31/10/1994</i>
<p>7) LITS SUPERPOSES</p>	<ul style="list-style-type: none"> - « Ne convient pas aux enfants de – de 6 ans » sur le lit du haut <i>Décret du 25/8/1995</i>
<p>8) RESTAURANT</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Licence - Affiche sur la protection des mineurs → à <i>demander aux douanes</i> - Menu, prix et horaires d'ouverture - Liste des allergènes pouvant être présents dans les plats
<p>9) PISCINES</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Hygiène de l'eau. Résultats des analyses. - Règlement intérieur (sécurité + hygiène) - Plan de la piscine - « Baignade non surveillée » - Horaires d'ouvertures (conseillé) - Hauteurs d'eau dans le bassin <i>Décret du 7/04/1981</i> <i>Arrêté du 14/09/2004</i>